



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Centres de conseils et de soins

Question écrite n° 50887

### Texte de la question

M. Bernard Derosier attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale sur un engagement qu'il a pris, en mars 1996, en faveur de la création d'une instance nationale de concertation afin que soient entendues les particularités des centres de santé ou de soins infirmiers. Ces établissements sont indispensables en tant qu'ils assurent notamment un accès aux soins plus facile et pour tous. Dans la mesure où cette instance a été réunie, il lui demande si certains des dysfonctionnements qui nuisent aux activités de soins de ces centres y ont été réglés, en particulier, l'absence d'une confirmation réglementaire de la possibilité pour les centres de santé de transmettre des prélèvements à un laboratoire privé, l'inadéquation de la nomenclature à la pratique de ces centres, les conventions-types leur interdisant encore la pratique et la facturation de certains actes en centres de soins dentaires ou de certains soins infirmiers non prescrits par un médecin, enfin, le choix de ne pas revaloriser l'acte infirmier de soins (AIS) à la hauteur du travail auquel il oblige.

### Données clés

**Auteur :** [M. Derosier Bernard](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50887

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire :** santé et sécurité sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 avril 1997, page 2014